



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Jeudi 06 mars 2025 – Hôtel de ville Mahajanga

Le Conseil des Ministres décentralisé s'est tenu ce jeudi 06 mars 2025 à l'Hôtel de Ville de Mahajanga. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil s'est tenu en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et de quelques Ministres ainsi que les représentants des autorités locales.

I.- COMMUNICATIONS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE + MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la reprise du trafic maritime entre Madagascar et les Comores. Suite à l'amélioration de la situation sanitaire aux Comores, le trafic maritime entre Madagascar et les Comores est autorisé à reprendre. Cette décision a été prise après une évaluation rigoureuse et en concertation avec les partenaires sanitaires. Toutefois, des mesures de prévention strictes restent en vigueur, incluant la désinfection des bagages et véhicules, le lavage des mains obligatoire, des contrôles sanitaires renforcés aux frontières et une chimioprophylaxie pour les arrivants.

Cette réouverture est essentielle non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi pour le renforcement des relations bilatérales et la consolidation de la coopération régionale. Elle intervient à l'approche du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la COI, soulignant l'engagement commun en faveur de la libre circulation et du bon voisinage, tout en préservant la sécurité sanitaire.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la présentation des interventions du Programmes d'Appui et de Développement des Villes d'Equilibre (PADEVE 2), à Mahajanga.

Le PADEVE 2 porté par le Ministère de la Décentralisation et financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'État malagasy, vise à renforcer le développement urbain de plusieurs villes stratégiques, dont Mahajanga. Doté d'un budget global de 56 millions d'euros, dont 6 millions d'euros dédiés à Mahajanga, le programme prévoit :

- La réhabilitation des voiries (routes JMJ, Antanimasaja-Ambohimandamina, avenues Philibert Tsiranana et 14 octobre, route Tsararano) pour améliorer l'accessibilité.
- L'aménagement des infrastructures de drainage (vallon Metzinger) pour réduire les risques d'inondation.
- La création d'espaces publics sécurisés et conviviaux (jardin D'Amour et jardin du 29 mars).

En outre, le Président de la République a donné des instructions pour l'installation d'un grand jet d'eau à Mahajanga. Un décret sera également soumis à l'adoption en Conseil des

ministres afin de réglementer les constructions portant atteinte au plan d'urbanisme de la ville.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux projets d'infrastructures socio-économique de base pour le développement des collectivités territoriales décentralisées dans la Région Boeny.

Le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) pilote ces initiatives en s'appuyant sur le Fonds de Développement Local (FDL), qui mobilise des ressources internes et l'appui des partenaires techniques et financiers, dont la coopération allemande KfW à travers le Programme de Développement Communal Inclusif et de Décentralisation (PDCID). Parmi les réalisations dans la Région BOENY figurent :

- Fonds National de Péréquation (FNP) : 5 communes déjà dotées, avec une deuxième dotation prévue en 2025.
- Programme PIP 113 – Région Émergente : Construction de 3,125 km d'axes routiers pavés/bétonnés en 2024-2025.
- PDCID-KfW II : 15 communes ont bénéficié d'infrastructures scolaires et de pistes rurales, dont 11 projets achevés et 8 en cours.

Pour élargir ces actions, une réallocation de 33,6 milliards d'Ariary est en cours pour financer les projets de 333 nouvelles communes avec des dotations de 50 à 150 millions d'Ariary par commune.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux travaux d'urgence en vue de la remise en état du port de Mahajanga.

Le port de Mahajanga, principal centre du cabotage sur la côte ouest de Madagascar et premier port de pêche aux crevettes, est confronté à une vétusté de ses infrastructures et à un problème de sédimentation dû à la rivière Betsiboka. Malgré une croissance de 22 % du trafic de marchandises en dix ans, son faible tirant d'eau (moins de 4 mètres) limite l'accueil de grands navires. Dans le cadre du projet de modernisation prévu pour 2025-2035, les travaux visent à renforcer la compétitivité régionale et répondre aux besoins du commerce maritime via le canal du Mozambique. Les principales interventions incluent :

- La Construction de nouveaux quais (150 m x 40 m) avec une profondeur de 40 mètres.
- L'Aménagement d'une jetée sur pieux (360 m de long, 8 m de large).
- La création d'un parc à conteneurs (110 000 m²).

L'objectif du projet est de mettre en place des infrastructures conformes aux normes internationales et d'assurer une gestion sécurisée du trafic maritime

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au point de situation de l'installation des parcs solaires de 50 MW sur les cinq sites pré identifiés.

Mahajanga bénéficiera d'une centrale solaire d'une capacité de 5 MW. L'objectif, selon le Président de la République, est de répondre aux besoins en électricité de la population de Mahajanga durant la journée. L'emplacement de cette centrale a déjà été déterminé au sein de la FITIM, dans le Fokontany Manjarisoa, et les travaux débiteront à l'occasion de la visite du Président de la République dans la région de Boeny. Par ailleurs, la mise en œuvre d'autres projets similaires avance également, notamment à Ambatomirahavavy, Ambohidrano Ilafy et Andoharanofotsy. Concernant Toamasina, le Président a insisté sur la nécessité de protéger les panneaux solaires qui y seront installés afin d'éviter leur corrosion due aux embruns marins. Il a également souligné l'importance de sécuriser ces infrastructures face aux cyclones. Enfin, le Chef de l'État a préconisé l'étude de solutions agricoles sous ces panneaux solaires, afin de mettre en place un système économique durable qui garantirait à la fois une production agricole et énergétique au bénéfice des populations.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au Projet de refonte des statuts de la Société JIRAMA.

L'entrave à cette réforme réside principalement dans les cadres législatifs en vigueur, notamment l'ordonnance n° 75-024 du 17 octobre 1975 et les statuts régissant la JIRAMA, qui sont désormais obsolètes et en contradiction avec la loi n° 2014-014 du 4 septembre 2014. Ainsi, le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation de "journées bloquées" afin de finaliser la révision des statuts de la JIRAMA. Cette initiative impliquera la Présidence de la République, la Primature, le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, la JIRAMA et la Banque Mondiale. Certains articles de cette réforme ont déjà été validés lors des précédentes séances de travail menés avec la Banque Mondiale. Parmi eux figurent : la redéfinition des responsabilités du Directeur Général de la JIRAMA ; l'amélioration de la revue des groupes électrogènes à travers le pays et la transition vers les énergies renouvelables.

Le Président de la République a également insisté sur la nomination de profils hautement qualifiés et expérimentés au sein du Conseil d'Administration de la JIRAMA, afin d'appuyer la Direction Générale dans ses prises de décision. Il a également préconisé la création de postes de directeurs adjoints spécialisés, notamment en gestion financière, énergies renouvelables et projets hydrauliques d'envergure. Enfin, il est essentiel de mettre en place un comité de redressement de la JIRAMA, désigné par le Conseil d'Administration, composé d'experts en énergie et en gestion financière pour assurer la restructuration efficace de l'entreprise.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la validation des Etats des Sommes pour le paiement des indemnités des Personnes affectées par le projet de travaux d'aménagement des pistes rurales connexes, non classées, à la RN44 de la Région Alaotra Mangoro et à la RNT12A des Régions d'Anôsy et d'Atsimo Atsinanana, du Projet d'Appui à la Connectivité des Transports (PACT), financé par la Banque Mondiale.

Le Président de la République a déclaré que l'examen de l'état des sommes et les vérifications nécessaires ont été effectués depuis plusieurs mois. Une réduction significative du montant total à payer a été constatée après ces contrôles. Cette inspection sur le terrain a été menée en raison de l'existence de réseaux qui profitent des indemnités foncières lorsque des projets doivent être réalisés. L'approbation du paiement de ces indemnités a néanmoins été accordée pour les personnes affectées par les travaux de réhabilitation des routes nationales RN12A, RN13, RN10 et RN31. Le Premier ministre a rappelé l'importance de respecter les emprises lors de la réalisation des constructions.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la situation des travaux au niveau de la RN4 et les voies urbaines de Mahajanga ainsi qu'à l'utilisation de crédits sur ces axes.

Des travaux ont déjà commencé dans le cadre du projet PDDR, financé par la Banque mondiale. Ces travaux concernent notamment :

- La route reliant Ankazobe à Antsiafabositra (63,90 km)
- La route reliant Antsiafabositra à Ambalanjanakomby (65,20 km)
- La route reliant Andranofasika à Mahajanga (66,65 km).

L'ordre de service pour le lancement des travaux de réhabilitation routière dans le cadre du projet CERC - PCMCI sur la Route Nationale 4 (RN4) a également été donné. Les sections concernées sont :

- Entre le PK 65+000 (Soaniendalana) et le PK 95+000 (entrée d'Ankazobe)
- Entre le PK 240+000 (Antananarivokely) et le PK 353+700 (Antsapanana)

- Entre le PK 470+000 (sortie d'Ankarafantsika) et le PK 518+000 (sortie d'Ambovondramanesy).

Des travaux financés par l'État sont également en cours, notamment l'aménagement de la RN4 entre la sortie d'Ankarafantsika et l'entrée d'Antanambao Andranolava (PK 470 à PK 490) ainsi qu'entre le Croisement Boanamaro et la ville de Mahajanga (PK 560 à PK 570).

Le Conseil des ministres a aussi approuvé l'utilisation de crédit pour la réhabilitation des routes suivantes :

- Entre Antananarivo et Alakamisy Anosiala (PK 0+000 à PK 17+700)
- Entre Antananarivo Kely et Marokoloy (PK 240 à PK 250)
- Travaux urgents de protection du "quart de cône" au croisement Razaka (PK 441+000) et sur la RN4
- Aménagement de la RN4 (Contrat Cadre) entre le PK 413+000 (sortie d'Ambondromamy) et le PK 498+400 (Antanambao Andranolava).

En outre, plusieurs rues de la ville de Mahajanga bénéficieront de travaux d'aménagement, notamment : Rue Serbie, Rue Georges V, Rue Philibert Tsiranana, Avenue des Comores, Rue Georges Ranaivoson, Boulevard Marcoz, Rue Henri Paul. Le Président de la République a également donné des instructions pour la construction de la route reliant Antsahanitia à Mahajanga II, un axe en terre resté inexploité jusqu'à présent.

Enfin, des travaux d'entretien seront réalisés sur la RN 54, entre le PK 0+000 (Bonnet) et le PK 8+000 (Aéroport Amboovy). Le Chef de l'État a insisté sur l'accélération de ces travaux afin qu'ils soient achevés avant l'inauguration du Gymnase Manara-penitra à Mahajanga."

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la situation du complexe hôtelier « Zahamotel » Mahajanga.

Ce complexe hôtelier est placé sous la tutelle du ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Après l'échec des entreprises précédemment chargées de sa gestion, la Direction régionale du tourisme et de l'artisanat de la région Boeny a repris l'administration de l'hôtel. Avant de lancer un nouvel appel d'offres pour la gestion de cette infrastructure, il est essentiel de déterminer précisément les revenus qu'elle génère, a souligné le Président. Le Chef de l'État a insisté sur l'importance de sélectionner avec rigueur le futur gestionnaire, en suivant la même approche que pour les hôtels 5 étoiles d'Antananarivo. Il a également demandé un inventaire précis des équipements sur place ainsi qu'un suivi rigoureux de leur état

MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la remise de trois voitures du Projet Filets de Sécurité et de Résilience.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la situation d'Approvisionnement en Eau dans la Région Boeny.

À Mahajanga, la JIRAMA produit actuellement 25 500 m³ d'eau potable par jour, alors que la demande atteint 34 000 m³, entraînant un déficit de 10 100 m³. Pour y remédier, des mesures d'optimisation, d'extension des infrastructures et de gestion des ressources sont en cours. Le MEAH a déjà réalisé :

- Un réservoir de 800 m³ à Amboovy et une station de relevage à Tsiazonangoly,
- Un dédoublement de conduite pour alimenter les réservoirs de Mangatokana via la JIRAMA.

- À travers le projet PAAEP, les prochaines actions incluent :
 - La construction de 9 nouveaux forages (200 m³/h chacun) à Mahavelona et Andranotakatra,
 - La réhabilitation de 4 forages existants,
 - La construction d'une nouvelle station de pompage et de réservoirs (250 m³ et 5 000 m³).
 - La pose de 85 km de conduites DN600 et 5,6 km de conduites DN400,
 - L'installation de 16 500 branchements particuliers et 217 bornes-fontaines.
- Par ailleurs, dans la région Boeny : Les travaux de l'AEP d'Ambatoboeny seront finalisés en avril 2025, les AEP de Soalala et Andranomavo sont achevés à 100%.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la présentation de l'état d'avancement du projet de construction de la Nouvelle Ville Amparihimahitsy, édifiée sur la propriété dite « SEIMad ESPERANCE », d'une contenance de 338 ha 37 a 82 ca.

L'objectif du projet est la création d'une nouvelle ville en prévision de la croissance démographique à Mahajanga. Ce projet comprend la construction de logements, de zones économiques et industrielles, ainsi que d'espaces verts et d'infrastructures publiques telles que des écoles, des centres de santé et des lieux de loisirs. Une parcelle de 26 hectares sera dédiée à la construction de logements à prix abordable, et 3 016 personnes, déjà inscrites, seront sélectionnées par tirage au sort pour en bénéficier. Afin d'accélérer les travaux, le Président de la République a donné pour directive d'installer en priorité les infrastructures essentielles pour la population, notamment des écoles, un centre de santé de base (CSB) et un poste de police. L'aménagement des routes devra également être lancé sans délai. Les plans des habitations devront être prêts pour ceux qui choisissent d'acheter un terrain afin d'y construire leur maison. Ces terrains seront vendus à un prix accessible, et le Président a insisté sur l'importance d'établir des règles claires : toute personne bénéficiant d'un terrain devra immédiatement entamer la construction, afin d'accélérer la mise en place de la nouvelle ville

II.- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret déclarant d'utilité publique les réserves d'emprise des installations ou équipements prévues au Plan d'Urbanisme Directeur de l'agglomération de Mahajanga dont le périmètre est délimité par la Commune Urbaine de Mahajanga et de ses Agglomérations.

Emprise des voies publiques :

- Routes nationales : 30 mètres (15 mètres de part et d'autre)
- Routes provinciales : 20 mètres (10 mètres de part et d'autre)
- Communes de plus de 4000 habitants et celles qui disposent d'un plan d'urbanisme : fixée par le plan d'urbanisme.
- Autoroute : 50 mètres (25mètres de part et d'autre)

III.- DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Avant de se rendre à Mahajanga, le Président de la République a visité les communes d'Androka et d'Itampolo ainsi que la ville de Toliara, durement touchées suite au passage du cyclone HONDE dans la région Atsimo-Andrefana. Parmi les infrastructures détruites par le cyclone à Androka figure la digue, dont l'effondrement a isolé la commune. En plus

des aides déjà distribuées sur place, des kits solaires seront également fournis à chaque foyer. Conformément aux directives du Chef de l'État, du riz sera acheminé par bateau depuis Toliara jusqu'à Itampolo : la moitié sera distribuée gratuitement et l'autre moitié sera vendue à bas prix de 500 ariary le kapoaka. Un contrôle strict sera mis en place dans les points de vente pour éviter toute spéculation. Concernant l'énergie, un recensement des besoins sera effectué dans les 51 Fokontany, et chaque foyer recevra des kits solaires. Par ailleurs, le programme Tosika Fameno sera déployé à Toliara. Comme dans tous les chefs-lieux de province, une centrale solaire y sera également installée. Lors de sa visite, le Président de la République a annoncé que les travaux de réhabilitation de la Route Nationale 10 débiteront sous peu, les financements étant déjà entièrement disponibles.

IV.- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-1306 du 03 octobre 2018 et portant nomination de **M. HAVELIN Jean Mila**, Directeur des Affaires Administratives de l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-283 du 21 février 2024 et portant nomination de **M. ABRAHAM Rajafetra Setraniaina Solomanjaka**, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-302 du 11 avril 2024 et portant nomination de **Mme. RANARIJAONA Hery Lisy Tiana**, Directeur Général de la Recherche Scientifique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1043 du 06 octobre 2021 et portant nomination de **Mme. ANDRIAMPENO Bazoly Handrianina Ranavalona**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique de la Région Boeny.

MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2014-1886 du 10 décembre 2014 et portant nomination de **Mme. RANAIVOSON Fanjanirina Emma**, Directeur Régional de la Population et des Solidarités Ihorombe du Ministère de la Population et des Solidarités.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

- Adoption du décret portant nomination de **M. MARA Herinirina Romuald**, Directeur Général de l'Eau auprès du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-145 du 27 janvier 2022 et portant nomination de **M. HASIVELO Joseph Elysé**, Directeur Régional de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Haute Matsiatra.

MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1932 du 13 novembre 2024 et portant nomination du **Général de brigade MAMELISON Mbina Nonos**, Commandant des Forces d'intervention de la Gendarmerie nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-558 du 06 mars 2024 et portant nomination du **Général de brigade RABEMANANTSOA Josh**, Directeur chargé de la lutte contre la corruption et de traitement de doléances auprès du Ministère délégué en charge de la Gendarmerie nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-1568 du 12 décembre 2023 et portant nomination du **Général de brigade RAMAMINIRINA Solofoniaina**, Commandant d'Ecole Supérieure de la Gendarmerie nationale.

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-451 du 28 février 2024 et portant nomination du **Général de brigade RANAIVONAMPOIZINA Harilaza**, Directeur de la Planification, du suivi et de l'évaluation auprès du Ministère délégué en charge de la Gendarmerie nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1078 du 02 mai 2024 et portant nomination du **Général de brigade RALAIBEZA Hubert Claudion**, Directeur du quartier général auprès du Commandement de la Gendarmerie nationale.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, EN CHARGE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Adoption du décret portant nomination de **M. RAMBOLARIMANANA Herin Tahina**, Directeur de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE) au sein du Secrétaire d'Etat auprès de la Présidence de la République en charge de la Souveraineté Alimentaire.

Mahajanga, ce 06 mars 2025,

***La Direction de la Communication
de la Présidence de la République***